91-04500/

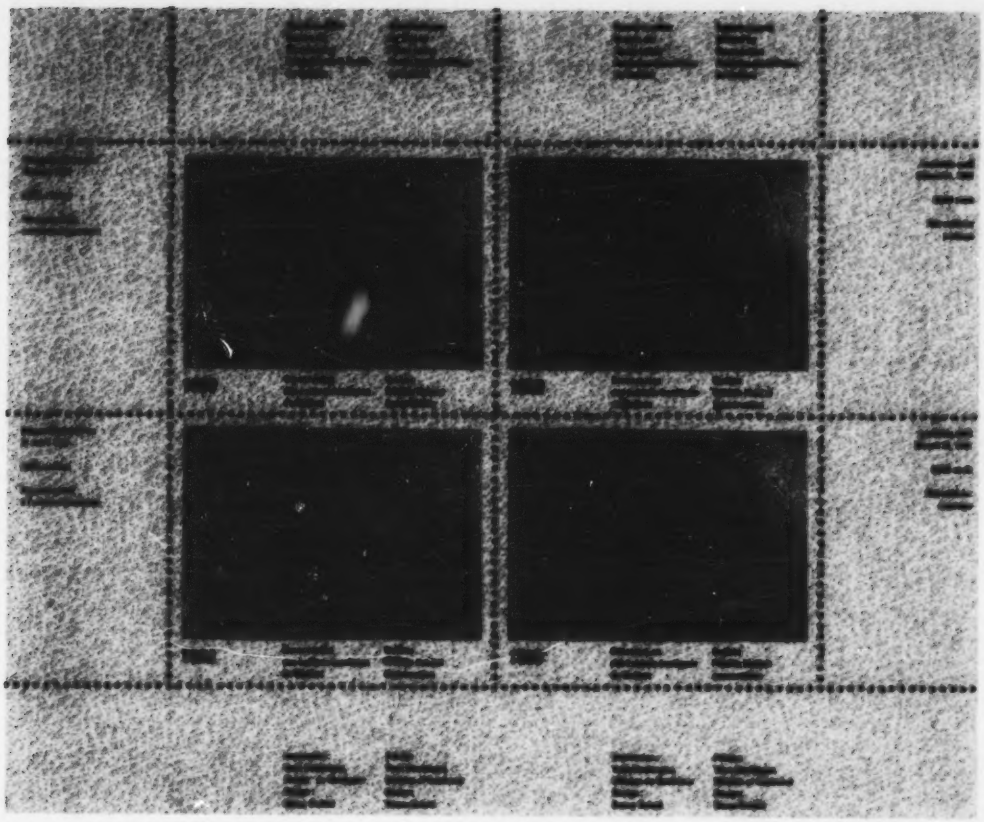

La Fondation de la faune du Québec émet chaque année un timbre de conservation et une reproduction à tirage limité, produits à partir de l'oeuvre originale d'un peintre animalier québécois.

En 1990-1991, la Fondation a arrêté son choix sur "Huarts à collier", du peintre Pierre Leduc.

Pierre Leduc a complété ses études universitaires en biologie, à Trois-Rivières. Avant de se consacrer tout entier à la peinture, il a longtemps pratiqué l'illustration scientifique pour le compte de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Sa formation en biologie explique en partie la précision de ses oeuvres. Son souci naturel du détail et de la perfection l'explique totalement.

Dans une allocution qu'il prononçait récemment, Pierre Leduc exprimait en quelques mots sa préoccupation d'artiste. "Peindre la faune et la nature, c'est en quelque sorte les immortaliser. C'est aussi partager avec des milliers d'yeux la beauté d'une de nos plus belles richesses et encourager le plus grand nombre à sa préservation".

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31 mars 1990

PRÉSIDENT **André Chagnon,**
président du conseil d'administration
et chef de la direction
Le Groupe Vidéotron ltée

VICE-PRÉSIDENT **Richard C. DeVilliers,**
directeur commercial pour la
région de l'Est, Fil et câble Alcan

TRÉSORIER **George Arsenault,**
directeur provincial,
Canards Illimités

MEMBRES **Pierre Gaudet,**
premier vice-président général
Confédération de l'Union des
producteurs agricoles

**Alfred Hamel,**
président du conseil,
Cabano Expéditex

**André Magny,**
président-directeur général
Fondation de la faune du Québec

**Léo-Paul Quintal,**
Fédération québécoise de la faune

**A.J. Ross,**
vice-président et directeur général
Produits forestiers Domtar

**Henri-Paul Trudel,**
administrateur
Fédération des caisses populaires
Desjardins du centre du Québec

## LE PERSONNEL

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
**André Magny**

SECRÉTAIRE DE LA FONDATION
**Jean-Roch LeBlond**

CONSEILLÈRE JURIDIQUE
**Mona Angers**

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS
**Patrick Plante**

RESPONSABLE DES ACQUISITIONS
**Guy Lépine**

COORDONNATRICE DES PROJETS
**Ghislaine St-André**

AGENT DE RECHERCHE
**Marcel Lacasse**

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION
**Gisèle Ampleman**

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
**Michèle Naud**

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE
**Lyne Giasson**

*Monsieur Jean-Pierre Saintonge*
*Président de l'Assemblée nationale*
*Hôtel du Gouvernement*
*Québec*

*Monsieur le Président,*

*J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1990.*

*Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.*

*Le ministre du Loisir,*
*de la Chasse et de la Pêche,*

*Gaston Blackburn*

*Québec, juillet 1990*

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

*Monsieur Gaston Blackburn*
*Ministre du Loisir, de la Chasse*
*et de la Pêche*
*150, boul. Saint-Cyrille Est*
*17e étage, Québec*

*Monsieur le Ministre,*

*Conformément aux dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.*

*Le président du conseil*
*d'administration,*

*André Chagnon*

*Québec, juillet 1990*

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|---|
| Message du président du conseil d'administration | 7 |
| Rapport du président-directeur général | 8 |
| Présentation de la Fondation | 10 |
| Sommaire des activités 1989-1990 | |
| I) L'administration | 11 |
| II) Le financement | 11 |
| III) La conservation et la mise en valeur des habitats fauniques | 13 |
| IV) Les autres activités | 19 |
| Aperçu des priorités 1990-1991 | 20 |
| Rapport financier | 21 |
| Les partenaires | 27 |

*C'est avec enthousiasme que nous terminons l'année 1989-1990. La Fondation a poursuivi sa croissance et la structuration de son développement pour les années à venir et les résultats de l'exercice sont très encourageants. Les revenus enregistrés se sont accrus de 17 % par rapport à l'exercice précédent, alors que les dépenses consacrées aux programmes d'intervention augmentaient de 23 %.*

*Les décisions prises par les membres du conseil au cours de l'année ont porté en majorité sur des dossiers ponctuels relatifs au soutien administratif, au financement et aux interventions fauniques. Toutefois, ce sont les dossiers de planification à long terme, tels que l'adoption d'une dynamique de fonctionnement et le développement de relations de partenariat, qui ont été au coeur de nos préoccupations.*

*Sur le plan institutionnel, les orientations que le conseil a retenues pour encadrer l'action de la Fondation visent: le soutien des initiatives privées, l'encouragement à la mise en place de mécanismes de gestion intégrée pour la faune dans son ensemble, le maintien en priorité des habitats existants, particulièrement ceux des espèces menacées et de celles qui soutiennent une activité économique, de même que la diversification des sources de financement.*

*En matière de collecte de fonds, l'adoption d'un plan de financement axé sur le parrainage de projets d'interventions fauniques suscitera, nous l'espérons, l'intérêt de partenaires financiers et favorisera la contribution des corporations et des secteurs industriels liés à l'utilisation des ressources naturelles.*

*Finalement, la recherche constante de partenaires indispensables à l'accomplissement des fonctions de la Fondation nous a amené à favoriser une approche par programme. Ce mode de fonctionnement permettra de solliciter des clientèles précises, de simplifier la procédure conduisant à*

*l'octroi d'une aide financière et de faciliter, dans une optique de concertation, la réalisation de projets intégrateurs de développement durable de toutes les ressources.*

*Au cours du prochain exercice financier, le conseil accordera une attention particulière à l'évaluation des performances obtenues dans l'atteinte de ces objectifs pour assurer aux chasseurs, pêcheurs et trappeurs, aux corporations et au public une saine gestion des contributions financières qu'ils ont consenties à la Fondation.*

*En terminant, je me dois de souligner la disponibilité et l'appui manifestés par tous les membres du conseil, de même que les convictions et l'énergie déployées par le président-directeur général, M. André Magny, pour mener à bien les mandats qui lui ont été confiés en cours d'année par le conseil.*

*Je les remercie tous pour leur motivation soutenue.*

*Le président*
*du conseil d'administration,*

*André Chagnon*

*L'année 1989-1990 a été une année de consolidation des activités. Cette quatrième année d'exercice a en effet permis à la Fondation de raffiner son organisation et son fonctionnement, de mieux se faire connaître et d'occuper ainsi une place enviable au sein des organismes du Québec intéressés à la faune.*

*Dès le début de l'exercice financier, trois nouveaux membres, dont le président du conseil, ont été désignés pour siéger au conseil d'administration. En plus d'accroître la représentativité du conseil, ils ont fait bénéficier la Fondation de leurs connaissances et de leur savoir-faire et ont ainsi contribué à l'atteinte des objectifs que nous nous étions fixés.*

*En matière de financement, la politique de parrainage adoptée pour susciter la collaboration financière du secteur corporatif a porté fruit. Deux des chefs de file dans le domaine de l'utilisation et de la transformation des ressources, Alcan Aluminium et Hydro-Québec, se sont en effet engagés à soutenir financièrement la Fondation au cours des cinq prochaines années, pour une somme totalisant 1 350 000 $. La Fondation a par ailleurs profité de la visite du Prince Philip, Duc d'Edimbourg, à l'occasion du dévoilement de l'oeuvre illustrant le timbre pour la conservation des habitats fauniques du Québec 1989, pour décerner à ces deux entreprises, de même qu'à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins, le titre de «Parrain fondateur».*

*Ces résultats, jumelés à ceux du programme du timbre et de la photolithographie pour la conservation des habitats et à la mise en marché d'une carte de crédit affinité Visa Desjardins/Fondation de la faune du Québec, ont permis de doubler les revenus autonomes, soit les fonds provenant de sources autres que les contributions des chasseurs, pêcheurs et trappeurs, et de porter les revenus totaux de la Fondation à près de 2,5 millions de dollars.*

*Au chapitre des interventions fauniques, la Fondation a poursuivi sa participation à des ententes et programmes déjà amorcés au cours des années précédentes, tels que l'entente-cadre concernant un plan quinquennal pour la protection et la mise en valeur des habitats fauniques, à laquelle se sont ajoutés le Plan conjoint des habitats de l'Est et le programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie. La Fondation a réservé pour la réalisation de ces deux programmes plus de 250 000 $ au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1990. De plus, vingt-six projets soumis par autant de partenaires ont été acceptés par la Fondation au cours de l'année. Près de 500 000 $ ont été réservés pour soutenir la réalisation de ces projets. Ces interventions, dont le coût total dépasse six millions de dollars, constituent un apport essentiel à la protection et à la mise en valeur des habitats de l'ensemble des espèces fauniques. Les projets financés concernent en effet aussi bien les espèces menacées que celles recherchées par les chasseurs, pêcheurs et trappeurs ou autres amants de la nature.*

*C'est donc avec optimisme que nous amorçons l'exercice 1990-1991. La Fondation poursuivra la mise en oeuvre de son plan de financement en accentuant la recherche de parrains désireux de soutenir la réalisation de projets particuliers et en menant à terme, avec les représentants des entreprises actives dans le domaine des ressources naturelles, les négociations conduisant à la création du Fonds du patrimoine faunique. Par ailleurs, l'élaboration et la mise en place d'un programme d'aide visant à favoriser la réalisation d'initiatives de mise en valeur des habitats aquatiques, de même que la mise en oeuvre d'une entente de partenariat de 2,5 millions de dollars conclue avec la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs, retiendront l'attention.*

*L'ensemble des réalisations de l'année 1989-1990 est le résultat d'un travail d'équipe. Je voudrais donc remercier le président du conseil d'administration et tous les membres pour l'intérêt qu'ils ont manifesté, leur confiance et la générosité de leur temps. Je désire également signaler le dynamisme, le dévouement et le professionnalisme de tous les membres du personnel qui ont à coeur l'existence de la Fondation. Finalement, je tiens à remercier tous nos partenaires, tant ceux qui ont su faire confiance à la Fondation et souscrire à son financement que ceux qui ont élaboré, soumis et réalisé des projets, permettant ainsi à la Fondation de remplir sa mission.*

*Le président-directeur général,*

*André Magny*

## I STATUT

Créée le 15 juin 1984 en vertu du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, amendée par le projet de loi 101 sanctionné le 17 juin 1988, la Fondation de la faune du Québec est une corporation sans but lucratif, mandataire du gouvernement, qui relève du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

La Fondation est gérée par un conseil d'administration formé de neuf membres, dont un président du conseil et un président-directeur général, nommés par le gouvernement du Québec pour un mandat d'au plus trois ans. Au 31 mars 1990, les neuf postes prévus au conseil d'administration étaient comblés.

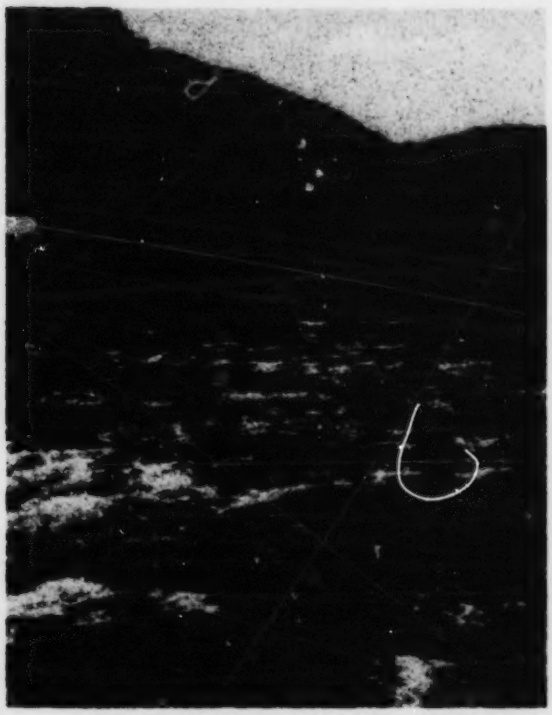

**Agir pour la conservation des habitats fauniques, c'est faire en sorte que des sites comme celui-ci soient accessibles aux générations qui nous suivent.**

## II FONCTIONS

La Fondation a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

À cette fin, elle peut notamment:

1) solliciter et recevoir des dons, legs, subventions ou autres contributions pourvu que les conditions qui peuvent y être rattachées soient compatibles avec ses fonctions;

2) acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer tous les travaux qu'elle estime nécessaires dans l'exercice de ses fonctions;

3) fournir de l'aide financière ou technique à toute personne ou organisme à la condition que cette aide soit accordée dans le cadre de son plan d'activités approuvé par le gouvernement et qu'elle soit utilisée pour la conservation ou la mise en valeur de la faune ou de son habitat;

4) conclure des ententes avec toute personne ou organisme dans le cadre de ses fonctions.

## L'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, le conseil d'administration a été appelé à se prononcer sur une vingtaine de dossiers majeurs relatifs à la planification et à la gestion, au financement et à la réalisation d'interventions fauniques. Quatre réunions du conseil d'administration ont été nécessaires pour analyser ces dossiers et prendre des décisions à leur sujet. Les dossiers qui ont suscité une attention particulière sont:

le plan triennal d'activités 1990-1993, qui établit la programmation des activités pour cette période et des prévisions budgétaires totalisant 10,3 millions de dollars, dont 7,6 millions seront consacrés aux interventions fauniques;

l'adoption d'un document d'encadrement définissant les orientations de la Fondation, ses principaux champs d'intervention, son plan de financement ainsi que le mode de fonctionnement qu'elle entend adopter dans ses rapports avec ses partenaires;

la signature d'une entente par laquelle Hydro-Québec s'engage à réserver, dans le cadre de son programme de mise en valeur de l'environnement, 1 250 000 $ pour soutenir des projets de la Fondation au cours des cinq prochaines années;

**Monsieur Daniel Dubeau (à gauche), vice-président à l'environnement pour Hydro-Québec et Monsieur André Magny, président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec, au moment de signer le protocole d'entente entre les deux organismes.**

la prise en charge de l'ensemble des dossiers d'acquisition d'habitats privilégiés dans le Plan conjoint des habitats de l'Est, signé à l'automne 1989 par le gouvernement du Québec;

la signature d'une entente de 2,5 millions de dollars avec la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs en vue de soutenir la réalisation de projets de mise en valeur des habitats dans ces territoires.

la contribution de la Fondation, pour un montant de 2,0 millions de dollars, au cours des cinq prochaines années, au plan de développement du saumon atlantique, programme élaboré en vertu de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec.

## LE FINANCEMENT

La Fondation continue de bénéficier de la contribution des chasseurs, pêcheurs et trappeurs acquise depuis déjà trois ans. Les sommes ainsi reçues, qui totalisent cette année 1 840 000 $, assurent à la Fondation un revenu stable qui lui permet de participer à des ententes ou programmes d'intervention à long terme et de mieux structurer ses programmes de financement autonomes.

Deux programmes mis de l'avant au cours de l'année dernière ont produit, en 1989-1990, des revenus d'environ 220 000 $.

**Le timbre et la photolithographie pour la conservation des habitats fauniques**

Les objets de collection vendus dans le cadre de ce programme ont été tirés de l'oeuvre originale Canards noirs réalisée par le peintre Claudio D'Angelo. Cette oeuvre a été dévoilée publiquement par le Prince Philip, Duc d'Edimbourg, le 19 mai 1989.

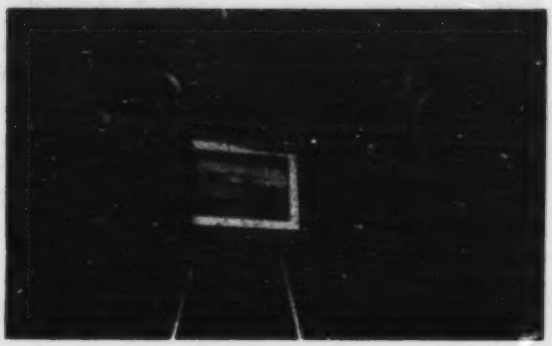

**Dans l'ordre habituel, Monsieur André Chagnon, président du conseil d'administration de la Fondation; le Prince Philip, Duc d'Édimbourg, Monsieur André Magny, président-directeur général de la Fondation et le peintre animalier Claudio D'Angelo, dont on dévoilait l'oeuvre en présence de nombreux dignitaires.**

Pour une deuxième année consécutive, les timbres pour la conservation des habitats étaient distribués au Québec par la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, conformément à une entente par laquelle la Fondation accordait à la Confédération le premier titre de «Parrain fondateur».

Ce programme a également permis à la Fondation de verser à dix organismes de la faune, qui ont participé à la vente de la photolithographie, des commissions de vente de 20 200 $, leur permettant ainsi de réaliser divers projets d'intervention faunique.

**La carte de crédit affinité**
**Visa Desjardins / Fondation de la faune du Québec**

Officiellement lancée à la fin de l'exercice 1988-1989, la carte Nature a permis à la Fondation de recruter, en un an, près de 3 000 membres. La carte peut être obtenue dans plus de mille points de distribution, pour la plupart des dépositaires de permis de chasse et de pêche.

Dans le but d'élargir son réseau de distribution, la Fondation a conclu une entente avec la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs en vertu de laquelle cette dernière s'engage à faire la promotion de la carte auprès de ses membres et utilisateurs.

Outre ces programmes de financement, la Fondation a poursuivi les démarches auprès des représentants des entreprises oeuvrant dans le secteur des ressources naturelles, particulièrement les secteurs forestiers et miniers, en vue de constituer un Fonds du patrimoine faunique. De plus, à la suite des démarches de recherche d'organismes désireux de contribuer pour 100 000 $ ou plus à la mise en oeuvre et à l'essor de la Fondation, deux chefs de file du secteur corporatif sont venus joindre les rangs des parrains fondateurs de la Fondation:

Alcan Aluminium, en versant à la Fondation un montant de 100 000 $ répartis sur deux ans;

Hydro-Québec, en s'engageant à soutenir financièrement la Fondation dans la réalisation de projets fauniques pour un montant de 250 000 $ par année pendant cinq ans.

En somme, les efforts consacrés à la recherche de financement au cours de l'exercice financier ont permis de faire progresser les revenus autonomes de la Fondation, de 306 000 $ qu'ils étaient en 1988-1989, à 582 000 $, soit une augmentation de 90 %.

RÉPARTITION DES REVENUS
(En milliers de dollars)

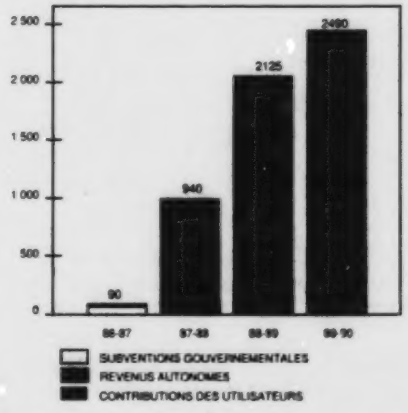

## III LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES HABITATS FAUNIQUES

Dans les limites des fonctions qui lui sont conférées par la loi, la Fondation réalise ou soutient financièrement des projets qui touchent quatre champs d'intervention:

RÉPARTITION DES MONTANTS RÉSERVÉS DEPUIS 1987 POUR LA RÉALISATION DE PROJETS

(En milliers de dollars)

**La protection des habitats**, qui comprend des acquisitions de terrains ou de droits réels par la Fondation ou d'autres organismes ainsi que des programmes élaborés, dans une optique de développement durable, afin de favoriser l'intégration des exigences fauniques dans la pratique des activités de propriétaires privés. Depuis le début de ses activités, la Fondation y a consacré 675 000 $.

**La mise en valeur des habitats** par des activités d'amélioration d'habitats existants, de restauration d'habitats perturbés et de création de nouveaux habitats. Environ 415 000 $ ont été consacrés par la Fondation à la mise en valeur d'habitats au cours des trois dernières années.

**L'acquisition de connaissances** qui, par la recherche et le développement de nouvelles techniques et par la mise en oeuvre de programmes de suivi des réalisations et d'évaluation faunique, permet d'accroître l'efficacité des interventions de protection et de mise en valeur des habitats.
Depuis 1987, 230 000 $ y ont été affectés.

**La sensibilisation de la population** à l'importance de conserver et d'améliorer les habitats de toutes les espèces par une information appropriée et le soutien de programmes d'éducation auxquels la Fondation a consacré 165 000 $.

Au cours de l'exercice 1989-1990, 28 projets et programmes d'intervention, d'une valeur totale de 6,2 millions de dollars ont été acceptés. Tous ces projets, dont la liste suit, s'inscrivent dans l'un des quatre champs d'intervention de la Fondation. La contribution financière réservée* pour soutenir leur réalisation dépasse 750 000 $.

* Une partie seulement des sommes réservées a été versée au cours de l'exercice.

## LA PROTECTION DES HABITATS

### 1) Entente quinquennale pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques

La Fondation contribue financièrement à la réalisation du volet de protection et de mise en valeur des milieux humides. Elle assume également la coordination et la supervision de l'ensemble des dossiers d'acquisition sélectionnés par les partenaires de l'entente.

Coût total: 3 023 000 $

Contribution FFQ: 240 000 $

Partenaires: Canards Illimités Canada
Habitat faunique Canada
Office de planification et de développement du Québec
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Service canadien de la faune

### 2) Marais de la rivière aux Cerises

Participation à l'acquisition, par les municipalités de la Ville de Magog et du Canton de Magog, d'un habitat humide de 150 ha menacé de destruction par des travaux de remblayage. Ce marais, situé à l'embouchure de la rivière aux Cerises, abrite de nombreuses espèces d'oiseaux et est utilisé par la faune aquatique.

Coût total: 238 092 $

Contribution FFQ: 166 664 $

Parrain du projet: Hydro-Québec

### 3) Banc de Carleton

Financement du projet d'acquisition et de mise en valeur, par la Ville de Carleton, d'un habitat riverain de 85 ha, situé à l'extrémité du Banc de Carleton. Ce terrain, menacé de dégradation, abrite depuis de nombreuses années une importante colonie de sternes.

Coût total: 101 280 $

Contribution FFQ: 56 126 $

Parrain du projet: Hydro-Québec

**À l'extrémité du Banc de Carleton, la Fondation a protégé, de concert avec la Ville de Carleton, un habitat de 85 hectares qui abrite une importante colonie de sternes.**

## LA MISE EN VALEUR DES HABITATS

### 4) Réservoir Kiamika

Aménagement des tributaires du versant est du réservoir Kiamika. Le projet, réalisé par la municipalité de Sainte-Véronique, vise à améliorer l'habitat de la ouananiche et du doré jaune.

Coût total: 33 667 $

Contribution FFQ: 12 167 $

Partenaires: Office de planification et de développement du Québec
Hydro-Québec
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

**Des employés s'affairent au nettoyage d'un ruisseau, au réservoir Kiamika.**

### 5) Rivière Gentilly - Bécancour

Réalisé par l'Association touristique de la MRC de Bécancour, ce projet vise à faire la synthèse de connaissances en vue de réaliser un projet de mise en valeur du bassin hydrographique de la rivière Gentilly.

Coût total: 30 048 $
Contribution FFQ: 16 890 $
Partenaire: Hydro-Québec

### 6) Lac Déry - Noranda

Restauration d'habitats aquatiques au lac Déry par la municipalité D'Alembert. Ce projet vise la construction de seuils pour contrôler la progression d'espèces aquatiques indésirables ainsi que l'aménagement de frayères.

Coût total: 31 375 $
Contribution FFQ: 18 675 $
Partenaires: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Minéraux Noranda inc., div. Horne

### 7) Aaron-Picard et Jumeaux-Soixante

Réalisé par l'Association Sportive Batiscan-Neilson, le projet comporte l'amélioration et la création de frayères à omble de fontaine dans les tributaires et émissaires de lacs situés dans la zec Batiscan-Neilson.

Coût total: 20 000 $
Contribution FFQ: 14 000 $
Partenaire: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

### 8) Lac Etchemin - frayères

La Fondation participe, à la demande de l'Association de protection du Lac-Etchemin, à l'aménagement de frayères pour le touladi.

Coût total: 7 890 $
Contribution FFQ: 2 140 $
Partenaire: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

### 9) Lac Dufrost - zec Maison de Pierre

Cette initiative de la Fédération de développement et d'aménagement du lac Maison-de-Pierre permettra l'aménagement de frayères dans le tributaire principal du lac Dufrost et la construction d'un seuil pour éviter l'envahissement par des espèces indésirables.

Coût total: 19 664 $
Contribution FFQ: 13 765 $
Partenaire: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

**Il faut souvent avoir recours à de la machinerie lourde pour redonner à la nature les caractéristiques qui conviennent à la faune.**

### 10) Rivière Antoine - zec Maganasipi

Sous la supervision du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et à la demande de l'Association des Usagers de la faune de la zec Maganasipi, la réfection d'un barrage pour empêcher certaines espèces compétitrices de s'introduire dans un bassin à omble de fontaine en amont de la rivière Antoine a été effectuée.

Coût total: 297 100 $
Contribution FFQ: 6 000 $
Partenaires: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Office de planification et de développement du Québec
Ontario Hydro

**La Fondation s'est impliquée dans la réfection d'un barrage sur la rivière Antoine pour empêcher des espèces compétitrices de s'introduire dans un bassin à omble de fontaine.**

### 11) Rivière Jacques-Cartier

À l'intérieur d'un plan global d'aménagement et de restauration des populations de saumon atlantique de la rivière par la Corporation de restauration de la Jacques-Cartier, un incubateur à courant ascendant a été installé dans un tributaire de la rivière.

Coût total: 8 744 $

Contribution FFQ: 5 500 $

Partenaire: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

**La Fondation s'est associée à la réinsertion du saumon atlantique dans la rivière Jacques-Cartier, en contribuant au financement d'un incubateur à courant ascendant.**

**Installation d'un seuil avec déversoir, au lac à la Truite.**

### 12) Lac à la Truite

Réalisée dans la zec Buteux-Bas-Saguenay par l'Association de chasse et pêche du Petit-Saguenay/ Saint-Siméon inc., l'installation d'un seuil avec déversoir empêchera la montaison d'espèces indésirables.

Coût total: 8 000 $

Contribution FFQ: 5 500 $

Partenaire: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

### 13) Lac à la Pluie

La Fondation a soutenu l'Association de chasse et pêche des Nymphes pour l'aménagement de frayères et la réfection d'un barrage de retenue au lac à la Pluie.

Coût total: 9 313 $

Contribution FFQ: 6 313 $

Partenaire: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

### 14) Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie

Réalisation, par la Fondation et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, d'une phase expérimentale du programme qui a permis d'effectuer des opérations forestières favorables au cerf de Virginie dans dix ravages.

Coût total: 100 000 $

Contribution FFQ: 20 000 $

Partenaires: Ministère de l'Énergie et des Ressources
Habitat faunique Canada
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

## L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES

### 15) Protection de la bande riveraine forestière

Réalisation par le Département de biologie de l'Université Laval, d'un projet d'expérimentation de différentes modalités de protection de la bande riveraine forestière en relation avec son utilisation par la faune terrestre.

Coût total: 220 400 $

Contribution FFQ: 24 000 $

Partenaires: Habitat faunique Canada
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Ministère de l'Énergie et des Ressources

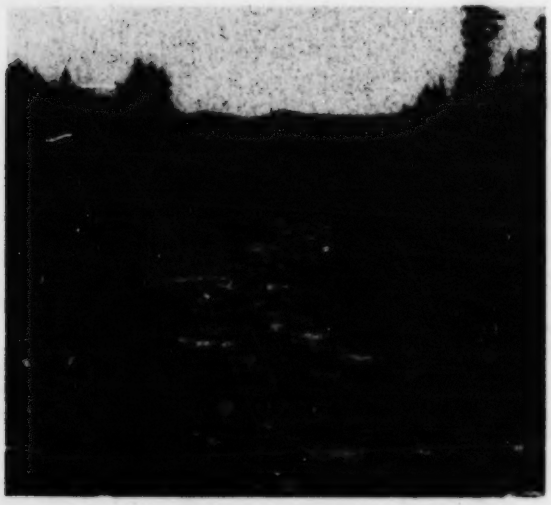

**En cours d'année, la Fondation s'est associée au Département de biologie de l'Université Laval pour vérifier différentes normes de protection des bandes riveraines forestières.**

### 16) Frayères à esturgeon jaune

Projet de recherche de l'Université du Québec à Montréal qui porte sur la caractérisation de l'habitat utilisé par l'esturgeon jaune durant les stades larvaire et juvénile. Les données obtenues serviront à préciser les modalités de restauration des habitats utilisés par cette espèce.

Coût total: 15 000 $

Contribution FFQ: 5 000 $

Partenaire: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

### 17) Vallée de Ruiter

Participation de la Fondation à la création d'une fiducie foncière en vue de protéger des milieux naturels, de même qu'à la mise en place d'un programme de gestion intégrée des ressources sur des terres privées par la Fiducie foncière de la Vallée de Ruiter.

Coût total: 79 500 $

Contribution FFQ: 5 000 $

Partenaire: Habitat faunique Canada

### 18) Toxico-pathologie des mammifères marins

Analyse toxico-pathologique des mammifères marins échoués sur les berges du fleuve Saint-Laurent par le World Wildlife Fund.

Coût total: 108 800 $

Contribution FFQ: 10 000 $

Partenaires: Plan d'action Saint-Laurent
Pêches et Océans Canada
Alcan Aluminium

### 19) Tourbière de Lanoraie

Le projet de la Société d'ornithologie de Lanaudière vise à déterminer le niveau d'utilisation d'une tourbière par la faune en vue d'établir le périmètre qui devra faire l'objet de mesures de protection.

Coût total: 20 000 $

Contribution FFQ: 2 500 $

Partenaires: Office de planification et de développement du Québec
Municipalité de Saint-Joseph-de-Lanoraie
Municipalité de Lanoraie-d'Autray

## LA SENSIBILISATION

### 20) Guide des milieux humides de l'UQCN

Production, par l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), d'un guide présentant les principaux habitats humides du Québec.

Coût total: 126 431 $

Contribution FFQ: 15 000 $

Partenaires: Habitat faunique Canada
Environnement Canada/
Service canadien de la faune
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Canards Illimités Canada

### 21) Info-pêcheurs 1989/SVP

La Société pour vaincre la pollution (SVP) a réalisé un projet d'analyse du degré de contamination des poissons pêchés dans les lacs Saint-François, Saint-Pierre et Saint-Louis. Le projet visait également l'information des pêcheurs sportifs qui contribuaient au projet en donnant une partie de leurs captures.

Coût total: 77 400 $

Contribution FFQ: 5 000 $

Partenaires: Emploi et Immigration Canada
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Pêches et Océans Canada
Environnement Canada

### 22) Symposium sur le Saint-Laurent

La Fondation a appuyé financièrement l'Association des biologistes du Québec pour la tenue d'un symposium ayant pour thème «Le Saint-Laurent, un fleuve à reconquérir».

Coût total: 90 000 $

Contribution FFQ: 2 000 $

Partenaires: Centre Saint-Laurent
Environnement Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Hydro-Québec

### 23) Lac Inman - stage étudiant 1989

L'école secondaire polyvalente de Chavigny a organisé un stage de quatre jours pour vingt-quatre élèves du 5e secondaire. Le projet, appuyé par la Fondation, a permis de sensibiliser ces élèves en les faisant participer à différentes étapes d'un projet de mise en valeur des habitats.

Coût total: 2 560 $

Contribution FFQ: 1 120 $

Partenaires: Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Fédération québécoise
de la faune

### 24) Centre d'interprétation du milieu marin/ Tadoussac

La Fondation appuie l'initiative de la Société d'interprétation du milieu marin de la Haute Côte-Nord pour la construction et l'aménagement d'un centre d'interprétation du milieu marin.

Coût total: 1 289 233 $

Contribution FFQ: 38 677 $

Partenaires: Office de planification et de développement du Québec
Ministère de l'Industrie,
des Sciences et de la Technologie
du Canada
Municipalité de Tadoussac

### 25) Film sur le pluvier siffleur

La réalisation, par Sciences activités, d'un film documentaire de 30 minutes sur les espèces menacées ou disparues au Québec permettra de sensibiliser la population et particulièrement le milieu scolaire à l'importance du maintien d'habitats de qualité.

Coût total: 33 358 $

Contribution FFQ: 3 000 $

Partenaires: Fondation québécoise
en environnement
Emploi et Immigration Canada

**26) Série télévisée sur les déchets dangereux**

Réalisation et diffusion, par un comité formé de cinq établissements universitaires, d'une série de six débats télévisés portant sur la problématique des déchets dangereux dans notre environnement. Un débat portait sur l'effet des déchets dangereux sur les ressources fauniques.

Coût total: 39 580 $

Contribution FFQ: 3 000 $

Partenaires: Commission d'enquête sur les déchets dangereux
Consortium CANAL

**27) Promotion de trousses éducatives**

La Fondation a soutenu la Société linnéenne du Québec dans la réalisation de dépliants, d'affiches et de pochettes afin de promouvoir la vente de trois trousses éducatives produites grâce à une contribution de la Fondation en 1988-1989.

Coût total: 20 000 $

Contribution FFQ: 5 000 $

Partenaires: Ministère de l'Éducation du Québec
Pêches et Océans Canada
Fondation McConnell
Union québécoise pour la conservation de la nature

**28) Centre d'interprétation du saumon**

Ce projet qui sera réalisé par la Société d'aménagement des ressources de la rivière Métis inc. vise à doter le centre d'un amphithéâtre couvert permettant à la Société de présenter en tout temps un programme éducatif concernant le saumon atlantique.

Coût total: 175 000 $

Contribution FFQ: 50 000 $

Parrain du projet: Hydro-Québec

# IV LES AUTRES ACTIVITÉS

En complément de ses activités de collecte de fonds et de soutien financier de projets d'intervention, la Fondation a participé, à l'intérieur de son mandat, à différents dossiers:

**1) L'entente quinquennale pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques**

Conformément aux engagements pris dans le cadre de cette entente, la Fondation a supervisé le processus d'acquisition des terres pour quinze projets prioritaires dont le coût est estimé à plus de 5,5 millions de dollars. Au cours de l'année, des négociations ont été menées dans sept dossiers d'une valeur estimée à 2 000 000 $; au 31 mars 1990, des transactions étaient conclues dans trois de ces dossiers. Les négociations devraient s'amorcer, au cours du prochain exercice financier, dans cinq autres projets.

**2) Forum québécois sur le développement durable**

Ce forum visait à établir un plan d'action en matière de développement durable au Québec, à partir de projets intégrant des préoccupations environnementales et économiques. Le forum a accueilli plus de 600 participants des milieux économique et environnemental. La Fondation y a présenté le programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR) comme l'un des 130 projets de démonstration devant composer le plan d'action.

**3) La semaine de la conservation de la faune**

La Fondation s'est associée au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, à la Fédération québécoise de la faune, à Canards Illimités Canada, à l'Association provinciale des trappeurs indépendants inc. et à la Fondation Héritage Faune pour soutenir la réalisation de la semaine de la conservation de la faune. La semaine, qui se tient annuellement au début d'avril, visait cette année les habitats fauniques et avait pour thème «La cohabitation c'est possible».

## APERÇU DES PRIORITÉS 1990-1991

Durant son prochain exercice financier, la Fondation accentuera ses efforts en vue d'accroître la réalisation de projets d'interventions fauniques. L'élaboration et la mise en oeuvre d'ententes multilatérales et de programmes d'intervention facilitant la participation de partenaires promoteurs de projets seront privilégiées. L'action de la Fondation s'inscrira dans une recherche de concertation avec les principaux acteurs en matière d'utilisation et d'aménagement du territoire, favorisant ainsi le développement durable de l'ensemble des ressources. Ainsi, les priorités pour l'exercice 1990-1991 seront:

- la mise en oeuvre de la convention signée avec la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs, afin d'accroître la mise en valeur des habitats fauniques dans ces territoires;

- la réalisation des projets d'acquisition de terres humides sélectionnés dans le Plan conjoint des habitats de l'Est;

- l'implantation du programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie sur propriétés privées;

- la structuration et la promotion d'un programme d'aide à l'amélioration des habitats aquatiques s'adressant particulièrement aux municipalités et aux associations de pêcheurs;

- la participation à la mise sur pied d'un plan de développement du saumon atlantique élaboré dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions;

- l'élaboration d'une entente de concertation avec l'Union des producteurs agricoles afin de faciliter le processus d'acquisition de terres et de favoriser la réalisation de projets de mise en valeur des habitats sur terres privées.

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié le bilan du Fonds en fidéicommis au 31 mars 1990, administré par la Fondation de la faune, ainsi que l'état de l'évolution du solde de ce Fonds de l'exercice terminé à cette date. Ces derniers sont présentés dans la note 6.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Fondation et du Fonds en fidéicommis au 31 mars 1990 ainsi que les résultats des opérations de la Fondation et l'évolution du solde du Fonds en fidéicommis de l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

**Rhéal Chatelain, F.C.A.**

Québec, le 15 juin 1990

## REVENUS ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

| | 1990 | 1989 (note 3) |
|---|---|---|
| REVENUS | | |
| Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage | **1 840 796 $** | 1 745 832 $ |
| Ventes de timbres et de photolithographies | **181 574** | 117 997 |
| Terrain dont le prix a été acquitté par le Fonds en fidéicommis (notes 3 et 5) | **-** | 74 717 |
| Terrain reçu à titre gratuit du Gouvernement du Québec (note 5) | **63 944** | - |
| Dons | **89 770** | 2 413 |
| Remboursements de traitements | **67 562** | 73 256 |
| Intérêts sur dépôts bancaires | **242 623** | 100 031 |
| Autres | **801** | 12 719 |
| | **2 487 070** | 2 126 965 |
| DÉPENSES (note 4) | | |
| Programmes d'intervention | **670 841** | 546 357 |
| Frais de levée de fonds | **229 064** | 178 004 |
| Frais d'administration | **377 062** | 367 666 |
| | **1 276 967** | 1 092 027 |
| EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES | **1 210 103 $** | 1 034 938 $ |

## EXCÉDENT

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990

| | 1990 | 1989 |
|---|---|---|
| **SOLDE AU DÉBUT** | | |
| Solde déjà établi | **1 718 828 $** | 758 607 $ |
| Redressement affecté à un exercice antérieur: Terrain dont le prix a été acquitté par le Fonds en fidéicommis (note 3) | **74 717** | - |
| Solde redressé | **1 793 545** | 758 607 |
| **Excédent des revenus sur les dépenses** | **1 210 103** | 1 034 938 |
| **SOLDE À LA FIN** | **3 003 648 $** | 1 793 545 $ |

# BILAN

AU 31 MARS 1990

| | 1990 | | 1989 (note 3) | |
|---|---|---|---|---|
| **ACTIF** | | | | |
| À court terme | | | | |
| Encaisse | **10 976** | $ | 93 013 | $ |
| Dépôts à terme et intérêts courus - au coût | **2 687 188** | | 1 420 534 | |
| Débiteurs | **404 929** | | 283 302 | |
| Frais payés d'avance | **3 601** | | 1 572 | |
| | **3 106 694** | | 1 798 421 | |
| Oeuvres d'art | **18 000** | | 13 000 | |
| Terrains (note 5) | **138 661** | | 74 717 | |
| | **3 263 355** | $ | 1 886 138 | $ |
| PASSIF | | | | |
| À court terme | | | | |
| Créditeurs et frais courus | **206 519** | $ | 75 288 | $ |
| Dépôts - clients et autres | **53 188** | | 17 305 | |
| | **259 707** | | 92 593 | |
| EXCÉDENT | **3 003 648** | | 1 793 545 | |
| | **3 263 355** | $ | 1 886 138 | $ |

FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 6)

ENGAGEMENTS (note 7)

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1990

## 1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1 et modifications) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Une partie des droits perçus pour les permis de pêche, de chasse ou de piégeage, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est versée par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à la Fondation à titre de contribution pour son financement.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction selon les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

**Matériel et équipement**

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

**Oeuvres d'art**

Les oeuvres d'art sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus lesquelles sont comptabilisées, à la date de cession, à leur valeur marchande estimative.

**Terrains**

Les terrains reçus à titre gratuit sont comptabilisés, à la date de cession, à une valeur basée sur le coût d'origine du Fonds en fidéicommis ou sur leur évaluation municipale.

**Dépenses non présentées à l'état des revenus et dépenses**

Le coût de certains services de soutien défrayés par le gouvernement du Québec ainsi que celui des services professionnels et techniques offerts à titre gratuit par un "parrain fondateur" ne sont pas présentés dans l'état des revenus et dépenses.

**Opérations de la Fondation**

Les opérations de la Fondation sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des contributions au Fonds en fidéicommis qui le sont selon la méthode de la comptabilité de caisse.

**Fonds en fidéicommis**

Les états financiers du Fonds en fidéicommis ont été préparés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

## 3. REDRESSEMENT AFFECTÉ À UN EXERCICE ANTÉRIEUR

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1989, le Fonds en fidéicommis a déboursé un montant de 74 717 $ pour l'acquisition d'un terrain. Cette transaction aurait dû être comptabilisée aux états financiers de la Fondation.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1989 de la Fondation ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter les postes suivants:

| | 1989 | |
|---|---|---|
| Terrains | 74 717 | $ |
| Excédent | 74 717 | |
| Excédent des revenus sur les dépenses | 74 717 | |

et les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1989 du Fonds en fidéicommis, présentés à la note 6, ont également été redressés, ce qui a pour effet de diminuer les postes suivants:

| | 1989 | |
|---|---|---|
| Terrains | (74 717) | $ |
| Solde du fonds | (74 717) | |

## 4. DÉPENSES PAR CATÉGORIES

### PROGRAMMES D'INTERVENTION

| | 1990 | | 1989 | |
|---|---|---|---|---|
| Contributions aux projets sélectionnés : | | | | |
| Fonds en fidéicommis - plan quinquennal | **240 000** | $ | 140 000 | $ |
| Autres | **267 026** | | 310 689 | |
| Traitements et avantages sociaux | **109 657** | | 74 828 | |
| Honoraires professionnels | **17 703** | | - | |
| Déplacements | **7 399** | | 2 094 | |
| Publicité et promotion | **26 891** | | 17 127 | |
| Impressions et frais de bureau | **2 165** | | 281 | |
| Matériel et équipement | **-** | | 1 338 | |
| | **670 841** | $ | 546 357 | $ |
| **FRAIS DE LEVÉE DE FONDS** | | | | |
| Honoraires professionnels | **32 485** | $ | 2 316 | $ |
| Commissions et redevances | **21 565** | | 20 769 | |
| Déplacements | **6 570** | | 8 951 | |
| Publicité et promotion | **73 614** | | 81 483 | |
| Impressions et messagerie | **94 830** | | 64 485 | |
| | **229 064** | $ | 178 004 | |
| **FRAIS D'ADMINISTRATION** | | | | |
| Traitements et avantages sociaux | **248 502** | $ | 250 053 | $ |
| Honoraires professionnels | **21 347** | | 16 114 | |
| Déplacements | **25 462** | | 20 869 | |
| Publicité et promotion | **9 629** | | 18 273 | |
| Loyer | **27 441** | | 19 172 | |
| Matériel et équipement | **15 890** | | 22 174 | |
| Frais d'informatique et de comptabilité | **213** | | 793 | |
| Impressions et frais de bureau | **28 578** | | 19 813 | |
| Autres | **-** | | 405 | |
| | **377 062** | $ | 367 666 | $ |

## 5. TERRAINS

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Terrain reçu à titre gratuit du Gouvernement du Québec (a) | **63 944** | $ | - | $ |
| Terrain dont le prix a été acquitté par le Fonds en fidéicommis (b) | **74 717** | | 74 717 | |
| | **138 661** | $ | 74 717 | $ |

(a) Le produit de la vente éventuelle de ce terrain réduira d'autant la contribution du Gouvernement du Québec à titre de partenaire au Fonds en fidéicommis.

(b) En vertu de l'entente cadre concernant le plan quinquennal sur la protection et l'aménagement des habitats fauniques, la Fondation ne peut disposer, en tout ou en partie, de ce terrain sans l'accord des parties impliquées dans cette entente.

## 6. FONDS EN FIDÉICOMMIS - ÉTATS FINANCIERS

La Fondation a convenu de mettre en oeuvre avec d'autres partenaires un plan quinquennal pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques. En vertu de cette entente, la Fondation administre un Fonds en fidéicommis. Elle s'est engagée à y placer les sommes reçues et à les affecter à l'acquisition de terres, l'aménagement et la restauration de l'habitat de la faune terrestre et du poisson dans des projets sélectionnés par les comités directeurs.

| BILAN AU 31 MARS 1990 | 1990 | | 1989 | |
|---|---|---|---|---|
| **ACTIF** | | | | |
| Encaisse | **1 412** | $ | 4 246 | $ |
| Dépôts à court terme - au coût | **705 000** | | 566 271 | |
| Dépôt de garantie | **-** | | 2 000 | |
| | **706 412** | $ | 572 517 | $ |
| SOLDE DU FONDS | **706 412** | $ | 572 517 | $ |

**ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS**
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1990**

| SOLDE DU FONDS AU DÉBUT | 1990 | | 1989 (note 3) | |
|---|---|---|---|---|
| Solde déjà établi | **647 234** | **$** | 310 000 | $ |
| Redressement affecté à un exercice antérieur : Terrain acquis pour la Fondation (note 3) | **(74 717)** | | - | |
| Solde redressé | **572 517** | | 310 000 | |
| **Encaissements** | | | | |
| Contributions de la Fondation | **240 000** | | 140 000 | |
| Contribution du Gouvernement du Québec | **70 000** | | 199 295 | |
| Contributions - Autres partenaires | **197 333** | | 33 226 | |
| Intérêts sur dépôts à terme | **77 201** | | 36 491 | |
| | **584 534** | | 409 012 | |
| **Déboursés** | | | | |
| Terrain acquis pour la Fondation | - | | 74 717 | |
| Acquisitions de terrains pour des projets sélectionnés | **346 270** | | - | |
| Aménagement et restauration | **46 462** | | 69 000 | |
| Honoraires professionnels | **56 458** | | 2 165 | |
| Taxes et assurances | **1 449** | | 613 | |
| | **450 639** | | 146 495 | |
| **SOLDE DU FONDS À LA FIN** | **706 412** | **$** | 572 517 | $ |

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ne comprennent pas ceux du Fonds en fidéicommis.

## 7. ENGAGEMENTS

En vertu des programmes pour la protection et l'aménagement des habitats fauniques, la Fondation s'est engagée par entente à verser au Fonds en fidéicommis une contribution prévue de 55 000 $ et à prendre à sa charge la contribution prévue du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 400 000 $. Ces contributions au montant total de 455 000 $ seront versées dans les exercices suivants:

| | |
|---|---|
| 1991 | 234 000 $ |
| 1992 | 221 000 |

La Fondation s'est également engagée à verser un montant de 82 000 $ pour des contrats d'aide financière sur projets fauniques.

De plus, la Fondation a évalué et accepté divers projets fauniques pour lesquels des contrats d'aide financière n'étaient pas encore signés au 31 mars 1990. Ces engagements en cours totalisent 351 000 $.

## 8. RÉGIME DE RETRAITE

Les employés de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les contributions de la Fondation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 10 442 $ (1989: 7 667 $). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses contributions pour services courants à titre d'employeur.

## 9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1989 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1990.

## LES PRINCIPAUX PARTENAIRES DE LA FONDATION

**Parrains de la Fondation (dons de 100 000 $ et plus):**

- Alcan Aluminium ltée
- La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec
- Hydro-Québec

**Partenaires financiers et principaux donateurs:**

- Centre Desjardins de traitement de cartes
- Fédération québécoise des gestionnaires de zecs
- Habitat faunique Canada
- Ministère des Transports du Québec
- Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
- M. Clément Normand
- Nyctea
- Office de planification et de développement du Québec
- Service canadien de la faune

**Promoteurs de projets**

Association chasse et pêche du Bas Saguenay inc.
Association chasse et pêche Gaspésienne inc.
Association chasse et pêche Nordique inc.
Association chasse et pêche Petit-Saguenay / Saint-Siméon inc.
Association de chasse et pêche des Nymphes inc.
Association de la rivière Sainte-Marguerite inc.
Association de protection du Lac-Etchemin
Association des biologistes du Québec
Association des Pêcheurs commerciaux de saumons du Québec
Association des Pêcheurs sportifs de la rivière Cascapédia inc.
Association des Usagers de la faune de la zec Maganasipi inc.
Association Loisirs Plein Air des Marais
Association Sportive Batiscan-Neilson
Association touristique MRC de Bécancour
Canards Illimités Canada
Centre Écologique du Lac-Saint-Jean inc.
Corporation de Gestion des Rivières des Bois-Francs
Corporation de restauration de la Jacques-Cartier
Département de biologie de l'Université Laval
Fédération de développement et aménagement du lac
Maison-de-Pierre
Fiducie foncière de la Vallée de Ruiter
Fondation Héritage Faune
Fondation pour la sauvegarde des espèces menacées
Mile-End et Imagerie ltée
Municipalité D'Alembert
Municipalité de Sainte-Véronique
Musée du Séminaire de Sherbrooke
Polyvalente de Chavigny
Sacerf Macousine inc.
Sciences activités
Société d'aménagement des ressources de la rivière Métis inc.
Société d'interprétation du milieu marin de la Haute Côte-Nord
Société d'ornithologie de Lanaudière
Société Duvetnor ltée
Société linnéenne du Québec
Société pour vaincre la pollution
Union des Producteurs Agricoles-Côte du Sud
Union québécoise pour la conservation de la nature
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Trois-Rivières
Ville de Carleton
Ville et Canton de Magog
World Wildlife Fund

Depuis 1988, la Fondation de la faune du Québec émet annuellement un timbre de conservation des habitats fauniques et une reproduction à tirage limité dont la vente contribue au financement de ses activités.

On trouvera ci-dessous les timbres émis par la Fondation en 1988 et 1989.

**1988**
"Gélinotte huppée"
Jean-Luc Grondin

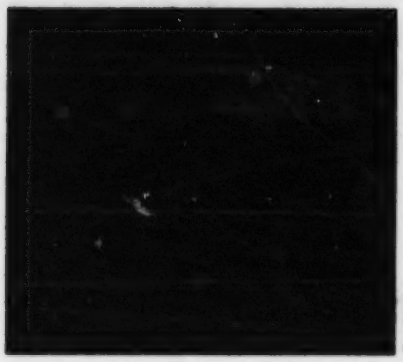

**1989**
"Canards noirs"
Claudio d'Angelo

La Fondation appuie en outre son financement sur les fonds générés par la carte Nature. Cette carte affinité, développée de concert avec Visa Desjardins, donne lieu à un remboursement par le Centre de traitement de carte Desjardins pour chaque achat qu'effectue son détenteur.

Publié par: Fondation de la faune du Québec

**FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC**

690, rue Grande Allée Est, 2e étage
Québec (Québec) Canada G1R 2K5
(418) 644-7926

Conception: Bélier Communication inc.
Supervision de production: Jacques Choquette Communications
Les photographies des pages 6, 14 et 18 sont une gracieuseté du MLCP

Dépôt légal:
Bibliothèque nationale du Québec
4e trimestre, 1990